

Comptes annuels de la Banque nationale suisse (maison mère)

Les comptes annuels de la Banque nationale suisse se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe (art. 662, al. 2, CO); ils sont conformes aux exigences du droit de la société anonyme (art. 29 LBN, art. 663 ss CO).

Les comptes annuels ci-après portent sur la maison mère, soit la Banque nationale suisse en tant qu'entreprise individuelle. Des données complémentaires sur le fonds de stabilisation et sous l'angle du groupe sont publiées séparément.

Les comptes annuels de la maison mère sont déterminants pour l'affectation du bénéfice.

1 Bilan au 31 décembre 2011 (maison mère)

En millions de francs

Actif	Voir annexe, chiffre	31.12.2011	31.12.2010	Variation
		Or	01	48 662,5
Créances résultant d'opérations sur or	02	717,5	638,9	+78,6
Placements de devises	03, 30	257 504,2	203 809,6	+53 694,6
Position de réserve au FMI	04	3 134,5	1 067,7	+2 066,8
Moyens de paiement internationaux	28	4 621,2	4 670,3	-49,1
Crédits d'aide monétaire	05, 28	301,4	300,4	+1,0
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres		370,5	-	+370,5
Créances en francs résultant de pensions de titres	27	18 468,0	-	+18 468,0
Titres en francs	06	3 675,1	3 497,4	+177,7
Prêt au fonds de stabilisation	07, 29	7 644,9	11 786,1	-4 141,2
Billets de banque en stock	08	129,8	110,9	+18,9
Immobilisations corporelles	09	325,4	356,3	-30,9
Participations	10, 29	147,2	146,3	+0,9
Autres actifs	11, 31	377,2	222,0	+155,2
Total		346 079,3	269 954,9	+76 124,4

		31.12.2011	31.12.2010	Variation
Passif	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation	12	55 728,9	51 498,0	+4 230,9
Comptes de virement des banques en Suisse		180 720,7	37 950,7	+142 770,0
Engagements envers la Confédération	13	5 647,5	5 347,2	+300,3
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		1 884,5	3 779,4	-1 894,9
Autres engagements à vue	14	28 447,9	1 839,2	+26 608,7
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	13 182,1	-13 182,1
Propres titres de créance	15	14 719,5	107 869,6	-93 150,1
Autres engagements à terme		366,4	-	+366,4
Engagements en monnaies étrangères	16	551,6	1 068,7	-517,1
Contrepartie des DTS alloués par le FMI		4 734,6	4 736,5	-1,9
Autres passifs	17, 31	155,1	92,0	+63,1
Provision pour exploitation	18	7,3	3,5	+3,8
Provision pour réserves monétaires ¹		45 061,3	44 337,1	+724,2
Capital-actions	19	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ²		-5 000,0	19 032,8	-24 032,8
Résultat de l'exercice ¹		13 028,9	-20 807,1	+33 836,0
Total		346 079,3	269 954,9	+76 124,4

1 Avant l'attribution à la provision pour réserves monétaires.

2 Avant la décision de l'Assemblée générale sur la répartition du bénéfice.

2 Compte de résultat (maison mère) et affectation du bénéfice de l'exercice 2011

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2011	2010	Variation
Résultat de l'or	20	5 392,3	5 836,3	-444,0
Résultat des positions en monnaies étrangères	21	7 963,1	-26 492,5	+34 455,6
Résultat des positions en francs	22	-162,7	70,9	-233,6
Autres résultats	23	94,8	28,2	+66,6
Résultat brut		13 287,6	-20 557,1	+33 844,7
Charges afférentes aux billets de banque		-20,4	-21,4	+1,0
Charges de personnel	24, 25	-128,8	-116,4	-12,4
Autres charges d'exploitation	26	-73,1	-73,6	+0,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles	09	-36,2	-38,7	+2,5
Résultat de l'exercice		13 028,9	-20 807,1	+33 836,0
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-3 154,3	-724,2	-2 430,1
Bénéfice annuel distribuable		9 874,7	-21 531,3	31 406,0
Prélèvement sur la réserve (+)/attribution à la réserve (-) pour distributions futures		-8 873,2	+24 032,8	-32 906,0
Bénéfice à distribuer – Montant total		1 001,5	2 501,5	-1 500,0
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
distribution à la Confédération et aux cantons (selon convention du 21 novembre 2011)		1 000,0	2 500,0	-1 500,0

3 Variation des fonds propres (maison mère)

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2010	25,0	41 282,2	14 634,2	9 955,0	65 896,4
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 054,9		-3 054,9	
Attribution à la réserve pour distributions futures			4 398,6	-4 398,6	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				-20 807,1	-20 807,1
Fonds propres au 31 décembre 2010 (avant affectation du bénéfice)	25,0	44 337,1	19 032,8	-20 807,1	42 587,8
Fonds propres au 1^{er} janvier 2011	25,0	44 337,1	19 032,8	-20 807,1	42 587,8
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		724,2		-724,2	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-24 032,8	24 032,8	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				13 028,9	13 028,9
Fonds propres au 31 décembre 2011 (avant affectation du bénéfice)	25,0	45 061,3	-5 000,0	13 028,9	53 115,3
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 154,3		-3 154,3	
Attribution à la réserve pour distributions futures			8 873,2	-8 873,2	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 000,0	-1 000,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	48 215,6	3 873,2	-	52 113,8

4 Annexe aux comptes annuels (maison mère) au 31 décembre 2011

4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Généralités

Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément à la loi sur la Banque nationale (LBN) et au code des obligations (CO).

Modifications d'une année à l'autre

La Suisse participe au Fonds monétaire international (FMI) par les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Ces derniers ont été relevés pour la dernière fois en 2010. Des crédits ont été accordés sur cette base en 2011, d'où l'inscription au bilan d'une créance de la Banque nationale sur le FMI; cette créance est comptabilisée sous la position de réserve au FMI. La part non utilisée entre comme précédemment sous les engagements irrévocables, dans les opérations hors bilan.

Par rapport à l'exercice 2010, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés, et aucun nouveau poste n'a été ajouté au bilan. Les postes sans solde ni mouvement en 2011 et en 2010 ne sont pas mentionnés.

Les créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres et les autres engagements à terme qui en ont découlé figurent au bilan depuis décembre 2007. Le recours aux pensions de titres en dollars des Etats-Unis a été interrompu à partir de septembre 2009. Cet instrument a de nouveau été utilisé en août, puis à compter de décembre 2011. Les principes de comptabilisation et d'évaluation afférents à ces opérations ont été maintenus.

La pratique en matière d'activation des immobilisations corporelles a été uniformisée sans qu'il en résulte des modifications substantielles quant au fond.

Saisie des opérations

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2011, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Délimitation des résultats dans le temps

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Impôts sur les bénéfices

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art.8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Transactions avec des parties liées

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres de la Direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

Bilan et compte de résultat

L'or et les instruments financiers négociables sont portés au bilan à leur juste valeur (*fair value*). Celle-ci correspond au montant auquel un bien peut être échangé ou une dette réglée entre des partenaires compétents et indépendants. S'il existe un marché efficace, en termes de prix, et liquide, la juste valeur découle du prix donné par ce marché. En l'absence d'un tel marché, la juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres postes figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Les avoirs en or sont constitués de lingots et de pièces. L'or est stocké à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent ainsi que les gains issus des ventes d'or sont saisis dans le résultat de l'or.

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son stock d'or à des établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or sont couverts par des garanties. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. Les prêts d'or figurent au bilan dans les créances résultant d'opérations sur or et sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui constituent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les avoirs le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du propre portefeuille sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Principes d'évaluation

Or

Créances résultant
d'opérations sur or

Placements de devises

Les devises issues de swaps de change et les pensions de titres contre monnaies étrangères qui sont effectuées à des fins de placement figurent elles aussi sous ce poste.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ainsi que des créances découlant des AGE et des NAE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI, mais a été maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Grâce aux AGE et aux NAE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée de la Banque nationale est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur des DTS au FMI. Il s'agit notamment des DTS que le FMI a alloués à la Suisse en tant que pays membre et des créances résultant de l'accord bilatéral d'échange (*two-way arrangement*) avec le FMI, accord qui avait fait l'objet d'une adaptation. Les avoirs à vue en DTS figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus, et sont rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est porté au passif du bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

Crédits d'aide monétaire

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche de crédit, à des aides à la balance des paiements à moyen terme, mises sur pied par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements. Les créances résultant de la facilité élargie de crédit du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) figuraient sous le poste *Crédits d'aide monétaire* au 31 décembre 2011. Le FFRPC, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts du FFRPC. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Ces pensions de titres ont été conclues dans le cadre d'opérations concertées avec d'autres banques centrales. Elles sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. En fin d'année, elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Les créances résultant de pensions de titres visant à injecter des liquidités sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

Dans le cadre des mesures arrêtées à l'automne 2008 en vue de renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a octroyé un prêt, assorti de garanties, au fonds de stabilisation. Ce prêt est réduit par des remboursements partiels. Sa durée totale peut être portée, en deux étapes, de huit à douze ans. Le prêt figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus, mais déduction faite d'éventuels correctifs de valeur. Un correctif de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et le montant vraisemblablement recouvrable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net découlant de la réalisation d'éventuelles garanties. Les produits et les charges (produit des intérêts, gains et pertes découlant de la conversion en francs) sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Prêt au fonds de stabilisation

Les garanties du prêt sont constituées des placements du fonds de stabilisation. Il s'agit en particulier d'actifs adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux aux Etats-Unis. Le portefeuille contient en outre d'autres instruments financiers – des Etats-Unis, d'Europe et du Japon – couverts par différents types de créances. Enfin, la Banque nationale dispose d'une option (warrant) lui permettant d'acquérir 100 millions d'actions UBS à leur valeur nominale (0,10 franc par action), qu'elle peut exercer si le prêt n'est pas remboursé dans son intégralité.

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan, à leur prix d'acquisition, sous le poste *Billets de banque en stock*. Ce dernier englobe en outre les coûts de développement qui sont activables. Dès qu'un billet est mis pour la première fois en circulation, les coûts activés correspondants grèvent les charges afférentes aux billets de banque.

Billets de banque en stock

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements regroupés dans un projet et induisant une plus-value sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Immobilisations corporelles

Période d'amortissement

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si une diminution de valeur est constatée, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés à la charge du compte de résultat, dans le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis sous *Autres résultats*.

Participations

Les participations sont en principe évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding, Zurich, entreprise associée, est toutefois évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Les produits tirés des participations entrent dans *Autres résultats*.

Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement sur le marché en matière d'actions, de taux d'intérêt, de risques de crédit et de monnaies (voir «Risques découlant d'instruments financiers», pages 161ss).

Sous les instruments financiers dérivés figurent également les éléments suivants: l'option d'achat GP, soit l'engagement envers UBS de lui vendre la participation à StabFund (GP) AG; le warrant, c'est-à-dire le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS; enfin, l'option de rachat, à savoir le droit d'exiger le rachat du fonds de stabilisation si un changement devait intervenir dans le contrôle d'UBS.

Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation selon la juste valeur est calculée à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. L'option d'achat GP, l'option de rachat et le warrant sont évalués quant à eux selon le principe de la valeur la plus basse. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale.

La Banque nationale tient un compte à vue rémunéré pour la Confédération. La limite de rémunération est fixée à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, dépôts qui sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les autres engagements à vue comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes des collaborateurs, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la Banque. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Les engagements résultant de pensions de titres visant à résorber des liquidités sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale a émis des titres de créance qui sont libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins dans la gestion du marché monétaire. La Banque nationale a en outre émis des titres de créance libellés en dollars des Etats-Unis (Bons de la BNS – USD) pour refinancer le prêt octroyé au fonds de stabilisation. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs ou celui des positions en monnaies étrangères.

Fin 2010, tous les titres de créance en dollars des Etats-Unis avaient été remboursés, et de tels titres n'ont pas été émis en 2011.

Comptes de régularisation

Billets de banque en circulation

Comptes de virement des banques en Suisse

Engagements envers la Confédération

Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères

Autres engagements à vue

Engagements en francs résultant de pensions de titres

Propres titres de créance

Autres engagements à terme

Ce poste comprend d'autres engagements à terme en francs qui résultent de swaps conclus avec la Réserve fédérale des Etats-Unis. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Engagements en monnaies étrangères

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) ont entraîné un accroissement du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Contrepartie des DTS alloués par le FMI

Ce poste englobe l'engagement envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux DTS octroyés à la Suisse. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Provision pour exploitation

Une provision est constituée, conformément au principe de prudence, pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés. La provision pour exploitation comprend la provision pour réorganisations et d'autres provisions. La provision pour réorganisations couvre des engagements pour des prestations financières en faveur de collaboratrices et de collaborateurs qui ont été mis à la préretraite.

Provision pour réserves monétaires

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif de la variation des fonds propres (voir page 129). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque fixe chaque année le montant de cette provision.

Réserve pour distributions futures

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

Institutions de prévoyance

Les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. La Banque nationale et le personnel versent des cotisations. Les cotisations ordinaires du personnel s'élèvent, en fonction de l'âge, à 7% ou à 7,5%, et celles de la Banque, à 14% ou à 15% du salaire assuré. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or

Cours de conversion

	31.12.2011 Francs	31.12.2010 Francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,2172	1,2494	-2,6
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9378	0,9327	+0,5
100 yens japonais (JPY)	1,2149	1,1479	+5,8
1 dollar canadien (CAD)	0,9198	0,9348	-1,6
1 livre sterling (GBP)	1,4581	1,4529	+0,4
1 dollar australien (AUD)	0,9558	0,9495	+0,7
100 couronnes danoises (DKK)	16,3768	16,7600	-2,3
100 couronnes suédoises (SEK)	13,6694	13,9100	-1,7
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7232	0,7283	-0,7
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,4400	1,4405	-0,0
1 kilogramme d'or	47 472,70	42 289,16	+12,3

4.2 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

Or

Chiffre 01

Ventilation selon le genre	31.12.2011		31.12.2010	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Lingots	986,0	46 809,4	986,0	41 698,3
Pièces d'or	39,0	1 853,1	39,0	1 650,7
Total ¹	1 025,1	48 662,5	1 025,1	43 349,0

¹ Il convient de tenir compte également des prêts d'or figurant sous le chiffre 02.

Créances résultant d'opérations sur or

Chiffre 02

	31.12.2011		31.12.2010	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	14,9	713,3	14,9	634,9
Créances en comptes métal	0,1	4,2	0,1	3,9
Total	15,0	717,5	15,0	638,9

¹ Par des titres pouvant être mis en pension d'une valeur de marché de 787,4 millions de francs (2010: 657,2 millions).

Placements de devises

Ventilation selon la catégorie de placements En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	29 782,3	452,7	+29 329,6
Dépôts à terme	-	404,5	-404,5
Créances résultant de pensions de titres	3 249,8	1 067,5	+2 182,3
Papiers monétaires	1 086,6	1 249,3	-162,7
Obligations ¹	202 814,2	179 209,2	+23 605,0
Titres de participation	20 571,2	21 426,5	-855,3
Total²	257 504,2	203 809,6	+53 694,6

1 Dont 608,1 millions de francs (2010: 275,4 millions) mobilisés pour des prêts de titres.

2 Fin 2011, y compris des placements issus de swaps de change.

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Etats	195 533,5	173 179,9	+22 353,6
Institutions monétaires ¹	8 781,5	963,3	+7 818,2
Entreprises	53 189,2	29 666,5	+23 522,7
Total	257 504,2	203 809,6	+53 694,6

1 BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie ¹ En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Euro	146 654,8	111 956,3	+34 698,5
Dollar des Etats-Unis	59 029,8	50 632,0	+8 397,8
Yen japonais	21 546,6	20 708,2	+838,4
Dollar canadien	11 054,3	8 439,0	+2 615,3
Livre sterling	10 941,5	6 334,7	+4 606,8
Dollar australien	3 203,1	2 673,8	+529,3
Couronne danoise	1 990,3	1 002,9	+987,4
Couronne suédoise	2 022,1	1 032,6	+989,5
Dollar de Singapour	1 061,1	1 029,8	+31,3
Autres monnaies	0,5	0,3	+0,2
Total	257 504,2	203 809,6	+53 694,6

1 Sans les produits dérivés sur devises. Une ventilation tenant compte des produits dérivés sur devises figure sous «Risques découlant d'instruments financiers», pages 161 ss.

Position de réserve au FMI

Chiffre 04

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	4 980,6	4 982,6	-2,0
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	-2 926,5	-3 915,0	+988,5
Prêt découlant des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	1 080,4	-	+1 080,4
Total	3 134,5	1 067,7	+2 066,8

1 La variation de 3 458,5 millions de DTS est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Pour la part non utilisée, voir chiffre 28, page 153.

Crédits d'aide monétaire

Chiffre 05

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Crédit FFRPC ¹	-	-	-
Crédit FFRPC intérimaire ²	301,4	300,4	+1,0
Total	301,4	300,4	+1,0

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

2 Pour la part non utilisée, voir chiffre 28, page 153.

Titres en francs

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Etats	1 557,7	1 509,1	+48,6
Entreprises	2 117,4	1 988,3	+129,1
Total	3 675,1	3 497,4	+177,7

Ventilation de la catégorie «Etats» En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Confédération	868,8	867,0	+1,8
Cantons et communes	387,3	355,7	+31,6
Etats étrangers	301,6	286,4	+15,2
Total	1 557,7	1 509,1	+48,6

Ventilation de la catégorie «Entreprises» En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	743,1	546,6	+196,5
Autres entreprises suisses ¹	74,9	79,4	-4,5
Entreprises étrangères ²	1 299,5	1 362,2	-62,7
Total	2 117,4	1 988,3	+129,1

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse et entreprises suisses.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

Chiffre 07

Prêt au fonds de stabilisation

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Créances à court terme	0,4	0,7	-0,3
Prêt en dollars des Etats-Unis ¹	5 755,4	8 983,1	-3 227,7
Prêt en euros ¹	339,1	706,5	-367,4
Prêt en livres sterling ¹	1 332,6	1 890,3	-557,7
Prêt en yens japonais ¹	217,5	205,5	+12,0
Total²	7 644,9	11 786,1	-4 141,2

1 Rémunéré au Libor à un mois, majoré de 250 points de base.

2 Avec déclaration de postposition à hauteur de 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis sur le prêt (2010: 1,9 milliard de dollars).

Chiffre 08

Billets de banque en stock

En millions de francs	Billets de banque en stock
Etat au 1 ^{er} janvier 2010	107,2
Entrées	24,8
Sorties	-21,0
Etat au 31 décembre 2010	110,9
Etat au 1 ^{er} janvier 2011	110,9
Entrées	38,7
Sorties	-19,8
Etat au 31 décembre 2011 ¹	129,8

1 Dont 28,8 millions de francs d'avances.

Immobilisations corporelles

Chiffre 09

En millions de francs	Terrains et bâtiments ¹	Immobilisations en cours de construction	Logiciels	Autres immobilisations corporelles ²	Total
-----------------------	------------------------------------	--	-----------	---	-------

Valeurs d'acquisition

Au 1 ^{er} janvier 2011	503,6	9,5	41,9	63,3	618,3
Entrées	3,5	8,1	7,5	6,3	25,4
Sorties	-27,3	-	-10,8	-8,4	-46,5
Reclassements	9,5	-9,5	-	0,0	-
Au 31 décembre 2011	489,4	8,1	38,5	61,2	597,2

Correctifs de valeur cumulés

Au 1 ^{er} janvier 2011	186,5		24,1	51,5	262,0
Amortissements planifiés	18,9		11,6	5,8	36,2
Sorties	-7,4		-10,8	-8,3	-26,5
Reclassements	0,0		-	0,0	-
Au 31 décembre 2011	198,0		24,8	49,0	271,8

Valeurs comptables nettes

Au 1 ^{er} janvier 2011	317,1	9,5	17,8	11,8	356,3
Au 31 décembre 2011	291,4	8,1	13,7	12,2	325,4

1 Assurance bâtiments – Valeur assurée: 397,5 millions de francs (2010: 429,2 millions); sorties découlant de la vente des immeubles de Genève.

2 Assurance choses – Valeur assurée: 56,8 millions de francs (2010: 56,5 millions).

Participations

En millions de francs	Orell Füssli ¹	BRI ²	Divers ³	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2010	56,7	90,2	0,8	147,8
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	-1,5	-	-	-1,5
Valeur comptable au 31 décembre 2010	55,2	90,2	0,8	146,3
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2011	55,2	90,2	0,8	146,3
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	+0,9	-	-	+0,9
Valeur comptable au 31 décembre 2011	56,1	90,2	0,8	147,2

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

3 Y compris les participations à StabFund (GP) AG et à LiPro (LP) AG à hauteur de leur capital-actions qui est, pour chacune, de 0,1 million de francs.

Autres actifs

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Pièces ¹	118,9	135,1	-16,2
Espèces en monnaies étrangères	1,1	1,0	+0,1
Autres créances	16,3	0,3	+16,0
Comptes de régularisation (actifs)	2,9	2,5	+0,4
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,0	0,1	-0,1
Valeurs de remplacement positives ²	238,1	83,0	+155,1
Total	377,2	222,0	+155,2

1 Pièces courantes que la BNS a acquises de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 31, page 156).

Billets de banque en circulation

Chiffre 12

Ventilation selon l'émission En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
8 ^e émission	54 450,6	50 178,0	+4 272,6
6 ^e émission ¹	1 278,3	1 320,0	-41,7
Total	55 728,9	51 498,0	+4 230,9

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020; la 7^e émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

Engagements envers la Confédération

Chiffre 13

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Engagements à vue	4 647,5	847,1	+3 800,4
Engagements à terme	1 000,0	4 500,1	-3 500,1
Total	5 647,5	5 347,2	+300,3

Autres engagements à vue

Chiffre 14

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire	28 199,2	1 588,2	+26 611,0
Comptes de dépôts ¹	248,8	251,0	-2,2
Engagements découlant de chèques bancaires ²	0,0	0,0	-0,0
Total	28 447,9	1 839,2	+26 608,7

1 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance de la BNS. Au 31 décembre 2011, les engagements en comptes courants envers les institutions de prévoyance s'élevaient à 36,2 millions de francs (2010: 54,6 millions).

2 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

Propres titres de créance

Chiffre 15

En millions	31.12.2011 Dollars des Etats-Unis	Francs	31.12.2010 Francs	Variation
En francs (Bons de la BNS)		14 719,5	107 869,6	-93 150,1
En dollars des Etats-Unis (Bons de la BNS – USD) ¹	-	-	-	-
Total	-	14 719,5	107 869,6	-93 150,1

1 Derniers remboursements en décembre 2010.

Engagements en monnaies étrangères

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Engagements à vue	5,4	1,3	+4,1
Engagements résultant de pensions de titres ¹	546,2	1 067,4	-521,2
Autres engagements en monnaies étrangères	0,1	-	+0,1
Total	551,6	1 068,7	-517,1

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Autres passifs

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Autres engagements	12,2	15,6	-3,4
Comptes de régularisation (passifs)	8,1	11,7	-3,6
Valeurs de remplacement négatives ¹	134,8	64,7	+70,1
Total	155,1	92,0	+63,1

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 31, page 156).

Provision pour exploitation

En millions de francs	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2010	4,4	1,1	5,5
Constitution	0,2	0,1	0,3
Affectation	-2,2	-0,1	-2,3
Dissolution	-0,0	-	-0,0
Valeur comptable au 31 décembre 2010	2,4	1,1	3,5
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2011	2,4	1,1	3,5
Constitution	4,7 ¹	0,1	4,8
Affectation	-1,0	-0,1	-1,1
Dissolution	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2011	6,2	1,1	7,3

1 En rapport avec la fermeture de la succursale de Genève.

Action

	2011	2010
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000
<hr/>		
Symbole/ISIN ¹	SNBN/CH0001319265	
<hr/>		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	947	990
Capitalisation boursière, en francs	94 700 000	99 000 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1 290	1 075
Cours le plus bas de l'année, en francs	915	956
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	44	21

1 Le 1^{er} janvier 2012, l'action de la BNS a passé de la cotation au Main Standard (segment principal) à la cotation au Domestic Standard de SIX Swiss Exchange (précédemment: segment Local Caps).

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2011

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2 185 actionnaires particuliers	31 298	37,03¹
dont 1 866 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 285 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 17 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions ²		
dont 17 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions ²		
76 actionnaires de droit public	53 214	62,97
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	13 673	
dont 26 autres collectivités et établissements de droit public possédant	560	
Total: 2 261 actionnaires inscrits au registre et possédant³	84 512⁴	100
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	15 488	
Total des actions	100 000	

1 Dont 8 548 actions (10,11%) en mains de personnes morales et 22 750 actions (26,92%) en mains de personnes physiques. La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers s'élevait à 21,24%.

2 Le droit de vote est limité à 100 actions.

3 En 2011, le nombre des actionnaires a diminué de 52, et celui des actions inscrites au registre, de 1 464.

4 Dont 8 733 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 1,40%).

Actionnaires importants

	31.12.2011		31.12.2010	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Actionnaires particuliers importants¹

	31.12.2011		31.12.2010	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	5 950	5,95%	5 550	5,55%

¹ N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

Chiffre 20

Résultat de l'or

Ventilation selon le genre	2011	2010	Variation
En millions de francs			
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	5 391,3	5 826,8	-435,5
Produit des intérêts sur prêts d'or	1,0	9,5	-8,5
Total	5 392,3	5 836,3	-444,0

Chiffre 21

Résultat des positions en monnaies étrangères

Ventilation selon la provenance	2011	2010	Variation
En millions de francs			
Placements de devises	7 749,3	-24 927,1	+32 676,4
Position de réserve au FMI	67,3	-126,4	+193,7
Moyens de paiement internationaux	-2,7	-1,1	-1,6
Crédits d'aide monétaire	2,2	-36,0	+38,2
Propres titres de créance	-	-502,2	+502,2
Engagements en monnaies étrangères	-20,8	-52,1	+31,3
Autres positions en monnaies étrangères ¹	167,9	-847,5	+1 015,4
Total	7 963,1	-26 492,5	+34 455,6

¹ Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation selon le genre En millions de francs	2011	2010	Variation
Produit des intérêts ¹	5 763,3	5 107,4	+655,9
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	3 722,7	-692,1	+4 414,8
Charges d'intérêts	-38,8	-60,6	+21,8
Produit des dividendes	562,3	320,6	+241,7
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	-1 915,5	1 542,1	-3 457,6
Gains/pertes de change	-123,9	-32 699,6	+32 575,7
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-6,9	-10,3	+3,4
Total	7 963,1	-26 492,5	+34 455,6

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation du résultat global selon la monnaie En millions de francs	2011	2010	Variation
Euro ¹	1 835,8	-18 665,6	+20 501,4
Dollar des Etats-Unis ¹	3 855,0	-6 219,3	+10 074,3
Yen japonais ¹	632,0	-466,4	+1 098,4
Dollar canadien	256,0	-335,7	+591,7
Livre sterling ¹	688,4	-480,7	+1 169,1
Dollar australien	374,2	37,1	+337,1
Couronne danoise	84,8	-91,2	+176,0
Couronne suédoise	145,8	-57,4	+203,2
Dollar de Singapour	31,3	-43,5	+74,8
DTS	66,8	-163,5	+230,3
Autres monnaies	-6,9	-6,2	-0,7
Total	7 963,1	-26 492,5	+34 455,6

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie En millions de francs	2011	2010	Variation
Euro ¹	-2 098,2	-21 202,4	+19 104,2
Dollar des Etats-Unis ¹	424,0	-8 931,9	+9 355,9
Yen japonais ¹	1 217,7	-670,9	+1 888,6
Dollar canadien	-97,9	-619,7	+521,8
Livre sterling ¹	343,9	-1 020,2	+1 364,1
Dollar australien	41,0	61,7	-20,7
Couronne danoise	-15,2	-91,6	+76,4
Couronne suédoise	8,3	-24,6	+32,9
Dollar de Singapour	-5,7	-31,4	+25,7
DTS	58,2	-168,6	+226,8
Autres monnaies	0,0	0,0	-0,0
Total	-123,9	-32 699,6	-32 575,7

1 Y compris les gains et pertes de change sur le prêt au fonds de stabilisation.

Chiffre 22

Résultat des positions en francs

Ventilation selon la provenance En millions de francs	2011	2010	Variation
Titres en francs	188,0	239,7	-51,7
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-16,5	3,4	-19,9
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-11,9	-14,1	+2,2
Autres avoirs	0,0	0,0	+0,0
Engagements envers la Confédération	-2,7	-5,3	+2,6
Propres titres de créance	-313,1	-146,3	-166,8
Autres engagements à vue	-6,5	-6,5	+0,0
Total	-162,7	70,9	-233,6

Ventilation selon le genre En millions de francs	2011	2010	Variation
Produit des intérêts	89,8	139,9	-50,1
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	105,0	110,3	-5,3
Charges d'intérêts	-306,8	-120,9	-185,9
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-50,6	-58,4	+7,8
Total	-162,7	70,9	-233,6

Autres résultats

Chiffre 23

En millions de francs	2011	2010	Variation
Produit des commissions	11,1	14,2	-3,1
Charges de commissions	-10,3	-12,7	+2,4
Produit des participations	9,3	18,9	-9,6
Produit des immeubles	3,6	3,8	-0,2
Autres produits ¹	81,2	4,0	+77,2
Total	94,8	28,2	+66,6

1 Dont 77,6 millions de francs (2010: 0,8 million) résultant de la cession d'immobilisations corporelles (principalement de la vente des immeubles à Genève).

Charges de personnel

Ventilation selon le genre En millions de francs	2011	2010	Variation
Salaires, traitements et allocations	96,1	90,4	+5,7
Assurances sociales	20,6	17,7	+2,9
Autres charges afférentes au personnel ¹	12,2	8,2	+4,0
Total	128,8	116,4	+12,4

1 Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement du personnel, à la formation, au recrutement, à des rencontres organisées pour le personnel, etc.

Rétribution des membres du Conseil de banque ¹ En milliers de francs	2011	2010	Variation
Hansueli Raggenbass, président ^{2, 3}	147,8	145,0	+2,8
Jean Studer, vice-président ^{2, 3}	72,8	70,0	+2,8
Gerold Bühler ^{2, 4}	53,4	45,0	+8,4
Monika Bütler (à partir du 30.4.2010)	45,0	30,0	+15,0
Rita Fuhrer (jusqu'au 30.4.2010)	–	15,0	–15,0
Alfredo Gysi (à partir du 1.5.2011) ⁵	32,8	–	+32,8
Konrad Hummler (jusqu'au 29.4.2011) ⁵	17,8	50,6	–32,8
Armin Jans (jusqu'au 29.4.2011) ^{3, 4}	17,8	56,2	–38,4
Daniel Lampart ⁵	47,8	50,6	–2,8
Franz Marty (jusqu'au 30.4.2010) ⁴	–	17,8	–17,8
Laura Sadis	45,0	45,0	–
Olivier Steimer ⁵	50,6	50,6	–
Ernst Stocker (à partir du 1.5.2010) ⁴	56,2	32,8	+23,4
Fritz Studer ⁴	67,4	56,2	+11,2
Cédric Tille (à partir du 29.4.2011) ³	30,0	–	+30,0
Total	684,4	664,8	+19,6

1 Conformément au règlement relatif à la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par jour de séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-jour est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Membre du Comité de rémunération.

3 Membre du Comité de nomination.

4 Membre du Comité d'audit.

5 Membre du Comité des risques.

Rémunération des membres de la Direction générale élargie ¹ (sans cotisations sociales/prestations) En milliers de francs	2011			2010	
	Traitement	Divers ²	Rémunération totale	Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 546,7	85,1	2 631,8	2 583,4	+48,4
Philipp M. Hildebrand, président ³	848,9	29,2	878,1	861,9	+16,2
Thomas J. Jordan	848,9	28,0	876,9	860,8	+16,1
Jean-Pierre Danthine	848,9	28,0	876,9	860,8	+16,1
Trois membres suppléants de la Direction générale	1 327,4	60,5	1 387,8	1 310,8	+77,0
Total	3 874,2	145,5	4 019,7	3 894,2	+125,5

Rémunération des membres de la Direction générale élargie ¹ (avec cotisations sociales/prestations) En milliers de francs	2011			2010	
	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	Total	Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 631,8	571,7	3 203,5	3 362,0	-158,5
Philipp M. Hildebrand, président ³	878,1	170,8	1 048,9	994,8	+54,1
Thomas J. Jordan	876,9	170,8	1 047,7	993,7	+54,0
Jean-Pierre Danthine	876,9	230,0	1 106,9	1 373,6 ⁴	-266,7
Trois membres suppléants de la Direction générale	1 387,8	291,2	1 679,1	1 803,6	-124,5
Total	4 019,7	862,9	4 882,6	5 165,6	-283,0

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, pages 107 ss.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général et autres indemnités selon règlements.

3 Honoraires supplémentaires de 67 914 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 Y compris le rachat unique de parts non assurées de rentes.

Comme tous les collaborateurs, les membres de la Direction générale élargie ont droit à des prêts hypothécaires accordés par les institutions de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel, applicable jusqu'à un certain montant, pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a pas été versé d'autres indemnités au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres du Conseil de banque et de la Direction générale élargie, Philipp M. Hildebrand, président de la Direction générale, et Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenaient respectivement cinq actions et une action de la BNS au 31 décembre 2011.

Engagements de prévoyance¹

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance ² En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 ²	62,0	74,9	-12,9
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

1 Les institutions de prévoyance ne disposent d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Il n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance En millions de francs	2011	2010	Variation
Cotisations de l'employeur	13,6	11,4	+2,2
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	13,6	11,4	+2,2

Autres charges d'exploitation

En millions de francs	2011	2010	Variation
Locaux	13,5	15,2	-1,7
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	13,4	14,1	-0,7
Conseils et soutiens fournis par des tiers	17,8	15,6	+2,2
Frais administratifs	15,6	15,1	+0,5
Contributions ¹	7,2	7,8	-0,6
Divers	5,7	5,8	-0,1
Total	73,1	73,6	-0,5

1 Principalement des contributions en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

4.3 Commentaire des opérations hors bilan

Facilité pour resserrements de liquidités

Chiffre 27

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Limites de crédit	32 889,5	37 486,5	-4 597,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	32 889,5	37 486,5	-4 597,0

Engagements irrévocables

Chiffre 28

Il s'agit de lignes de crédit que la Banque nationale a ouvertes en faveur du Fonds monétaire international dans le cadre de la coopération internationale. Les engagements maximaux qui en résultent sont précisés ci-après.

Part non utilisée des lignes de crédit en faveur du FMI En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Moyens de paiement internationaux (two-way arrangement)	2 367,3	2 368,3	-1,0
Facilité élargie de crédit du FFRPC	720,0	4,9	+715,1
Accords généraux d'emprunt (AGE) et Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	16 091,6	2 218,4	+13 873,2
Total	19 178,9	4 591,6	+14 587,3

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (two-way arrangement) ¹ En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation ²
Ligne de crédit	2 367,3	2 368,3	-1,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	2 367,3	2 368,3	-1,0

1 Engagement de la Banque nationale – sans garantie de la Confédération – d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 1 644 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Précisions sur la facilité élargie de crédit du FFRPC En millions de francs	31.12.2011 ¹	31.12.2010 ²	Variation
Ligne de crédit	720,0	360,1	+359,9
Montant utilisé	–	355,3	–355,3
Montant non utilisé	720,0	4,9	+715,1

1 Nouvelle ligne de crédit de 500 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 05, page 139), avec garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts.

2 La part non encore utilisée fin 2010, soit 4,9 millions de francs ou 3,4 millions de DTS, de la ligne de crédit de 250 millions de DTS a été mise à contribution en 2011. Par conséquent, elle ne figure plus, en tant que ligne de crédit, dans ce tableau.

Précisions sur les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ¹ En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Ligne de crédit	17 172,0	2 218,4	+14 953,6
Montant utilisé	1 080,4	–	+1 080,4
Montant non utilisé	16 091,6	2 218,4	+13 873,2

1 Lignes de crédit de 11 925 millions de DTS au total (2010: 1 540 millions), dont 1 020 millions de DTS au maximum au titre des AGE, en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.1).

Chiffre 29

Autres engagements hors bilan

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	93,0	93,0	–0,0
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	13,4	16,0	–2,6
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	66,9	72,7	–5,8
Ligne de prêt au fonds de stabilisation ²	810,6	1 968,7	–1 158,1
Total	983,9	2 150,4	–1 166,5

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Engagement de financement pour engagements conditionnels du fonds de stabilisation.

Actifs mis en gage ou cédés pour couvrir des engagements de la Banque

Chiffre 30

En millions de francs	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	47,7	–	16,8	–
Placements de devises en euros	789,8	546,2	14 338,5	14 249,5
Titres en francs	20,2	–	59,0	–
Total¹	857,7	546,2	14 414,3	14 249,5

1 Garanties fournies en majorité pour des pensions de titres et des *futures*.

Instruments financiers ouverts¹

En millions de francs	31.12.2011	Valeur de remplacement		31.12.2010	Valeur de remplacement	
	Valeur des contrats	positive	négative	Valeur des contrats	positive	négative
Instruments de taux d'intérêt	13 621,9	59,9	54,7	24 149,6	30,4	36,3
Pensions de titres contre francs ²	10 000,0	-	-	13 550,0	-	-
Pensions de titres contre monnaies étrangères ²	-	-	-	170,9	-	-
Propres titres de créance ²	-	-	-	6 944,5	-	-
Contrats à terme ¹	207,0	0,0	0,1	40,4	0,0	0,0
Swaps de taux d'intérêt	1 087,1	59,5	54,3	2 777,5	30,2	35,9
<i>Futures</i>	2 327,8	0,4	0,4	666,3	0,2	0,4
Devises	31 278,0	173,4	78,3	3 943,8	51,8	26,6
Contrats à terme ^{1, 3}	31 086,8	173,4	77,9	3 367,7	51,8	24,9
Options	191,2	-	0,4	576,0	0,0	1,7
Titres de participation/indices	1 184,0	0,3	0,1	1 014,3	0,7	0,3
Contrats à terme ¹	-	-	-	5,7	0,3	0,1
<i>Futures</i>	1 184,0	0,3	0,1	1 008,6	0,5	0,2
Instruments de crédit	41,2	4,5	0,2	2,2	0,0	0,0
<i>Credit default swaps</i>	41,2	4,5	0,2	2,2	0,0	0,0
Options découlant du fonds de stabilisation	9 224,3	-	1,4	12 781,8	-	1,4
Warrant ⁴	10,0	-	-	10,0	-	-
Option d'achat GP ⁵	1,5	-	1,4	1,5	-	1,4
Option de rachat ⁶	9 212,8	-	-	12 770,3	-	-
Total⁷	55 349,3	238,1	134,8	41 891,6	83,0	64,7

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Exclusivement des opérations à exécuter l'année suivante.

3 Y compris des contrats à terme en vue du financement du prêt au fonds de stabilisation.

4 Si le prêt n'est pas intégralement remboursé, le warrant donne le droit d'acheter, à la valeur nominale de 0,10 franc chacune, 100 millions d'actions UBS.

5 La BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, par conséquent, deux parts (soit 6 000 parts au total) de SNB StabFund SCPC.

6 La Banque nationale a le droit, si un changement intervient dans le contrôle d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation. La valeur du contrat correspond au solde du prêt, majoré du capital-actions de StabFund (GP) AG et de la moitié de la fortune nette du fonds de stabilisation.

7 Dans les contrats ouverts, la contrepartie des valeurs de remplacement est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	335,7	214,1	+121,6
Autres placements fiduciaires	1,3	2,9	-1,6
Total	337,0	217,0	+120,0

4.4 Système de contrôle interne

Généralités

Le système de contrôle interne (SCI) englobe l'ensemble des structures et processus qui non seulement contribuent à l'accomplissement des tâches légales selon l'art. 5 LBN et à la réalisation des objectifs en découlant, mais aussi garantissent un déroulement conforme des activités de l'entreprise.

La structure et l'organisation de la Banque nationale sont fixées dans la loi et dans des règlements (voir Gouvernement d'entreprise, pages 107 ss).

La planification stratégique est axée sur le mandat légal de la Banque nationale et sur les tâches qui en résultent. Elle est approuvée par la Direction générale.

L'évolution du contexte et ses répercussions sur le fonctionnement et la réglementation de la BNS sont systématiquement analysées dans le cadre d'un processus annuel. Ce dernier débouche sur la planification en matière de projets et de personnel et sur la préparation des budgets afférents aux coûts d'exploitation et aux investissements. Les résultats de ces planifications sont soumis à l'approbation de la Direction générale élargie. Quant au budget global, il est approuvé par le Conseil de banque.

La Direction générale élargie a notamment pour tâches d'arrêter les principes stratégiques afférents à la gestion des affaires de la Banque nationale et d'édicter la Charte et le Code de conduite.

Le Collège des suppléants est responsable de la planification et de la mise en œuvre de ces principes stratégiques, ainsi que de la gestion des affaires de la Banque nationale. Il édicte à cet effet des directives. Il assure la coordination dans toutes les affaires de portée interdépartementale relatives à l'exploitation.

But

Environnement de contrôle

Activités de contrôle

Les départements et les unités d'organisation définissent leurs structures et leurs processus de travail de façon à pouvoir atteindre les objectifs fixés et accomplir leurs tâches comme il se doit et avec efficacité. Ils surveillent la réalisation des objectifs et les risques opérationnels au moyen de processus de gestion et de contrôle appropriés.

Information et communication

Les départements et les unités d'organisation veillent à ce que chaque niveau hiérarchique soit informé de manière adéquate et en temps utile. A cette fin, des canaux de communication sont définis. Ils s'appuient généralement sur des outils informatiques.

Les textes légaux et réglementaires afférents à la BNS sont disponibles sur Intranet et, ainsi, accessibles en tout temps à tous les collaborateurs.

Surveillance

Les directions des départements assurent la mise en œuvre appropriée du SCI et s'informent régulièrement de son fonctionnement dans les unités d'organisation qui leur sont subordonnées.

Le Comité d'audit du Conseil de banque appuie ce dernier dans ses tâches de surveillance en matière de comptabilité et d'établissement des rapports financiers. Il évalue l'adéquation et l'efficacité du SCI ainsi que les processus destinés à contrôler le respect des lois et du cadre réglementaire (compliance). Il surveille en outre l'activité de l'organe externe de révision et de la Révision interne.

La Révision interne contrôle l'activité de la Banque nationale. Elle est subordonnée au Comité d'audit du Conseil de banque. A intervalles réguliers, elle rend compte au Comité d'audit des résultats de ses vérifications en matière de comptabilité, d'établissement des rapports financiers, de SCI et de compliance.

SCI afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes (art. 728a, al. 1, ch. 3, CO)

La BNS dispose – en plus des mesures d'ordre général prévues par le SCI – d'un large éventail de mécanismes de contrôle visant à prévenir ou à détecter suffisamment tôt les erreurs en matière de reporting financier (tenue de la comptabilité et clôture des comptes, établissement des états financiers et des rapports y relatifs). Elle est ainsi en mesure de rendre compte correctement de sa situation financière. L'ensemble des contrôles effectués dans ce but constituent le système de contrôle interne afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes et l'établissement des états financiers. La Comptabilité centrale chapeaute ce volet du SCI.

Les composantes de ce SCI sont documentées selon un modèle uniforme, dans lequel tous les contrôles clés sont définis. Les personnes responsables de tels contrôles dans les diverses unités d'organisation de la Banque nationale confirment par écrit que les mesures, telles qu'elles sont définies dans cette documentation, sont efficaces et opérationnelles. Elles sont tenues de motiver les lacunes et divergences constatées. La Comptabilité centrale se sert de cette documentation comme d'un instrument de contrôle lors de la clôture des comptes.

Dans le cadre de ses contrôles ordinaires, la Révision interne tient compte de la documentation du SCI afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes. Elle vérifie par sondages si les contrôles clés ont été effectués. Les confirmations émanant des personnes chargées des contrôles et les remarques de la Révision interne sont communiquées chaque année à la Direction générale élargie et au Comité d'audit du Conseil de banque; elles servent de base notamment à l'organe de révision pour la confirmation à donner au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO.

4.5 Gestion des risques

Généralités

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la Banque nationale est exposée à de multiples risques financiers, à savoir les risques de marché, de crédit, de liquidité et de pays. Elle encourt également des risques opérationnels. Par risques opérationnels, elle entend les risques de dommages à des personnes ou à des biens ou d'atteinte à sa bonne réputation, qui découlent de processus inadéquats, de rapports inexacts, du non-respect de dispositions légales ou réglementaires, d'un comportement inapproprié de collaborateurs, de défaillances techniques ou de facteurs extérieurs.

Risques

Gestion et contrôle des risques au sens de l'art. 663b, ch. 12, CO

Le Conseil de banque surveille et contrôle la conduite des affaires de la Banque nationale. Il est compétent pour apprécier la gestion des risques et approuver les processus qu'elle implique. Deux comités du Conseil de banque sont chargés de la préparation des affaires dans ce domaine: le Comité des risques surveille la gestion des risques financiers, et le Comité d'audit, la gestion des risques opérationnels.

Surveillance

Lors de sa séance du 25 février 2011, le Conseil de banque a approuvé les rapports annuels 2010 relatifs aux risques financiers, au système de contrôle interne et à la situation en matière de risques opérationnels. En outre, le Conseil de banque et les Comités d'audit et des risques ont examiné périodiquement et de manière approfondie, lors de leurs séances respectives, les risques et la situation financière liés à l'évolution du fonds de stabilisation. De plus amples informations concernant le Conseil de banque et ses comités figurent au chapitre 3 du Rapport annuel (voir pages 107 ss).

La Direction générale approuve les principes stratégiques afférents au placement des actifs. Elle fixe ainsi le cadre de la gestion des risques financiers.

Stratégie en matière de risques

Organisation en matière de risques financiers

La Direction générale élargie assume la responsabilité stratégique de la gestion des risques opérationnels. Elle définit la politique en matière de risques et les exigences relatives à la gestion des risques.

La Direction générale réexamine chaque année les bases de la politique de placement et de la stratégie de placement. La mise en œuvre en incombe au 3^e département.

Les risques financiers sont sous la surveillance constante de l'unité d'organisation Gestion des risques, rattachée au 2^e département. La Direction générale reçoit chaque trimestre des informations sur les activités de placement et sur le contrôle des risques. Le Comité des risques du Conseil de banque examine les rapports détaillés sur les risques, et le Conseil de banque discute du rapport annuel sur les risques. Le chapitre 5 du Compte rendu d'activité fournit de plus amples informations sur les processus en matière de placements et de contrôle des risques sur les placements financiers.

Organisation en matière de risques opérationnels

Le Collège des suppléants des membres de la Direction générale est chargé de la gestion et du contrôle des risques opérationnels. Il prépare les principes stratégiques, dont il assure la mise en œuvre à l'échelle de la Banque, et garantit que les rapports à l'intention de la Direction générale élargie répondent aux besoins. Le rapport annuel sur la gestion des risques opérationnels est soumis au Comité d'audit du Conseil de banque pour délibération, puis il est porté à la connaissance du Conseil de banque.

Les directions des départements veillent à la mise en œuvre et au respect des directives afférentes aux risques opérationnels au sein de leurs unités d'organisation. Les chefs des unités d'organisation assument la responsabilité pour ce qui est des risques opérationnels.

La compliance joue un rôle important dans la gestion des risques opérationnels. L'organisation relative à la compliance au sein de la Banque nationale comprend différents services spécialisés qui proposent des conseils et un soutien en la matière aux supérieurs hiérarchiques et aux collaborateurs. Le Comité de compliance a coordonné l'activité des services spécialisés au cours de l'année sous revue. Un examen de l'organisation relative à la compliance a débouché sur la décision d'étoffer les effectifs de cette organisation début 2012. En outre, le président du Comité de compliance informe désormais directement le président de la Direction générale et le président du Comité d'audit de toute infraction grave commise par les membres de la Direction générale élargie.

Le tableau ci-après offre un aperçu de l'organisation de la gestion des risques.

Organisation de la gestion des risques

	Surveillance	Stratégie	Mise en œuvre
Risques financiers	Comité des risques du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale	UO Gestion des risques
Risques opérationnels	Comité d'audit du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale élargie	Collège des suppléants, chefs des UO

Le Service juridique conseille la Direction et les chefs des unités d'organisation sur toutes les questions de droit découlant de l'exploitation de la Banque nationale. Il examine, à l'intention de la Direction générale, la conformité des opérations de la banque centrale avec les dispositions légales. Il surveille de plus l'environnement réglementaire et juridique de la Banque nationale et joue en outre le rôle d'organe compétent en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Questions juridiques

Risques découlant d'instruments financiers

Le placement des actifs obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. En vertu du mandat légal de la BNS, il ne doit toutefois pas interférer avec la conduite de la politique monétaire, qui reste la tâche prioritaire. La Banque nationale est exposée à de nombreux risques financiers dans la mise en œuvre de sa politique monétaire et de sa politique de placement. En outre, les catégories et le volume des actifs de la BNS ont augmenté du fait de la crise financière. Des risques importants découlent des réserves de devises, qui se sont fortement accrues depuis 2009.

Risques encourus par la Banque nationale

Les principaux risques encourus par les placements sont les risques de marché, soit les risques découlant des cours de change, du prix de l'or, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés principalement par une diversification des placements.

Risques de marché

La Banque nationale détient ses réserves monétaires – placements de devises et or – de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui lui est nécessaire sur le plan monétaire. Elle recourt à des opérations à terme sur devises et à des options sur devises pour gérer les parts des différentes monnaies dans ses placements de devises. Etant donné leur forte propension à fluctuer, les cours de change et le prix de l'or constituent les principales sources de risques.

Risques découlant des cours de change et du prix de l'or

Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt sur les placements de la BNS sont moins importants que ceux qui découlent des cours de change et du prix de l'or. L'évolution des taux d'intérêt sur les marchés influe sur la valeur de marché des placements financiers à taux fixe. Plus la durée d'un placement à taux fixe est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les risques de taux d'intérêt sont contenus par le recours à des portefeuilles de référence et à des règles de gestion. Ils sont gérés notamment au moyen d'instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt ou les contrats à terme (*futures*) sur taux d'intérêt. Pour évaluer les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat, on calcule la *price value of one basis point* (PVBP) qui montre les répercussions d'une hausse simultanée d'un point de base (0,01 point de pourcentage) des courbes de taux d'intérêt pour toutes les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Une PVBP positive indique une perte. La duration, qui mesure la durée moyenne d'immobilisation du capital investi, est elle aussi un indicateur du risque de taux d'intérêt. Elle s'accroît en proportion des durées résiduelles des placements et diminue d'autant plus que les coupons sont élevés. Plus elle augmente, plus les pertes de cours sont substantielles en cas de hausse de taux d'intérêt.

Bilan selon la monnaie

	Franc suisse	Or	Dollar des Etats-Unis	Euro	Autres monnaies	Total
En millions de francs						
Or		48 662				48 662
Créances résultant d'opérations sur or		713	5			717
Placements de devises			59 030	146 655	51 820	257 504
Position de réserve au FMI					3 135	3 135
Moyens de paiement internationaux					4 621	4 621
Crédits d'aide monétaire					301	301
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres			371			371
Créances en francs résultant de pensions de titres	18 468					18 468
Titres en francs	3 675					3 675
Prêt au fonds de stabilisation	0		5 755	339	1 550	7 645
Actifs divers	734		9	219	18	980
Total des actifs selon bilan	22 877	49 375	65 169	147 213	61 444	346 079
Total des passifs selon bilan	-340 658		-26	-596	-4 799	-346 078
Produits dérivés sur devises (net) ¹	1 687		2 650	-3 157	-1 139	42
Exposition nette au 31 décembre 2011	-316 094	49 375	67 794	143 460	55 506	42
Exposition nette au 31 décembre 2010	-259 843	43 984	60 912	112 089	42 884	26

¹ Prétentions à des livraisons et engagements de livrer liés à des opérations au comptant et à terme sur devises.

Placements porteurs d'intérêts

Etat le 31 décembre	2011			2010		
	Duration En années	Valeur de marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs	Duration En années	Valeur de marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs
Prêts d'or		717			639	
Placements en francs ²	6,1	3675	2	5,6	3 497	2
Placements en dollars des Etats-Unis ³	4,3	51 809	22	4,0	43 480	17
Placements en euros ³	3,2	140 740	45	4,0	105 392	41
Placements dans d'autres monnaies ³	3,9	44 385	16	3,9	33 511	13

1 Variation de la valeur de marché pour un déplacement d'un point de base de la courbe des taux d'intérêt.

2 Sans les pensions de titres.

3 Y compris les placements issus de swaps de change.

Le portefeuille d'actions contribue à optimiser le rapport entre rendements et risques sur les placements. Il est géré passivement, les placements étant opérés de manière à refléter la composition de larges indices.

Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de portefeuilles de référence, de lignes directrices et de limites. Tous les risques financiers déterminants sur les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide des méthodes et des critères habituels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des simulations de crise (*stress tests*) sont effectuées régulièrement. Ces calculs tiennent compte de l'horizon de placement de la Banque nationale, qui est généralement à long terme.

Les risques de crédit découlent de la possibilité que des contreparties ou des émetteurs de titres ne remplissent pas leurs engagements. La Banque nationale est exposée à des risques de crédit sur ses placements en titres et sur les opérations qu'elle passe de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques. Des risques de crédit peuvent en outre résulter de lignes de crédit ouvertes en faveur du FMI sans garantie de la Confédération.

Risques découlant des cours des actions

Risque global de marché

Risques de défaillance: risques de crédit découlant d'instruments financiers ordinaires

La Banque nationale gère ses risques de contrepartie au moyen d'un système de limites fixant le montant maximal de l'exposition découlant de toutes les opérations de gré à gré. De telles opérations sont passées avec des contreparties qui ont au moins la note A en moyenne des principales agences de notation. En outre, la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés est dans la plupart des cas couverte par des gages. Au total, l'exposition non couverte de la Banque nationale vis-à-vis du secteur bancaire international, laquelle résulte essentiellement d'obligations, s'élevait à environ 2 milliards de francs fin 2011, soit à près de 1% des réserves de devises. Elle a ainsi légèrement diminué par rapport à fin 2010 (2,5 milliards). Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige au moins la notation *investment grade*. Elle restreint les risques qui découlent des différents émetteurs en recourant à des limites de concentration. La répartition des placements selon leur notation est commentée au chapitre 5 du Compte rendu d'activité. Les risques de crédit ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des risques.

**Risques de défaillance:
risques de crédit découlant
du fonds de stabilisation**

Un risque de crédit découle du prêt accordé au fonds de stabilisation. En effet, les placements servant de couverture pourraient perdre de leur valeur dans une mesure telle que le prêt de la Banque nationale ne serait plus couvert intégralement.

Pour de plus amples informations concernant le fonds de stabilisation, voir le chapitre 6.7 du Compte rendu d'activité.

Risques-pays

Le risque-pays porte sur la possibilité qu'un Etat bloque les paiements de débiteurs domiciliés sur son territoire ou le pouvoir de disposer d'éléments de patrimoine conservés sur son territoire. Afin de réduire la concentration des risques-pays, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs établissements dépositaires et plusieurs pays.

Risques de liquidité

La Banque nationale est également exposée à des risques de liquidité parce qu'il est possible qu'elle doive vendre des placements en monnaies étrangères mais qu'elle ne le puisse pas, ou qu'elle ne puisse le faire que partiellement ou encore uniquement après une baisse sensible des cours. Des perturbations inhérentes au marché ou d'ordre technique et des modifications dans la réglementation peuvent en effet restreindre la négociabilité des placements. Un volume important de placements liquides en obligations d'Etats libellées dans les principales monnaies, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis, permet de garantir une liquidité élevée des réserves de devises. Les risques de liquidité font périodiquement l'objet d'une évaluation.

5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 125 à 164) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité du Conseil
de banque**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

**Responsabilité de l'organe
de révision**

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse.

Rapport sur la base d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO, art. 47 LBN et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Christian Massetti
Expert-réviseur

Zurich, le 2 mars 2012